

<b>Date de convocation</b> 29.03.2016	<b>ORDRE DU JOUR :</b>
<b>Date d'affichage</b> 29.03.2016	- Compte administratif 2015 ;
<b>Nombre de conseillers :</b> 19	- Affectation du résultat ;
	- BP 2016 et vote des taux d'imposition 2016 ;
	- Proposition de zonage assainissement ;
<b>Présents : 16</b>	- Transfert dans le domaine public communal des parcelles AE 63 et AE 196 ;
<b>Votants : 18</b>	- Réalisation d'un aménagement de sécurité grande rue - demande de subventions ;
	- Modification de la délibération 2016/07 relative au recrutement d'un agent en CUI- CAE ;
	- Informations diverses ;
	- Questions diverses.

----

L'an deux mil seize, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

**OBJET**

Etaient présents tous les conseillers sauf : Jean-Noël DEROCHE, Françoise GEYER, André LEBLANC.

**POUVOIRS :**

- Françoise GEYER a donné pouvoir à Isabelle VERDIER ;
- André LEBLANC a donné pouvoir à Florence ROBIN ;

Jérémy MAUWARIN a été élu secrétaire.

----

<b>N° 2016/09</b>	Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13,
<b>Présents : 15</b> <i>Ordonnateur déduit</i>	Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
<b>Votants : 17</b>	Vu le compte de gestion transmis par le trésorier de CHALONS EN CHAMPAGNE,
<b>OBJET :</b>	Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015</b>	Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,
	Après en avoir délibéré,

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Pour : 17**  
**Contre :**  
**Abstention :**

**DECIDE**

1°) De donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Le Maire s'est retiré au moment du vote.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2015	1 335 837,76	1 452 797,93	116 960,17
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2015)		198 243,75	198 243,75
	Résultats à affecter			315 203,92
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2015	340 786,83	337 021,06	-3 765,77
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2015)	144 307,05		-144 307,05
	Solde global d'exécution			<b>-148 072,82</b>
<b>Reste à réaliser au 31 décembre 2015</b>	Fonctionnement			
	Investissement	12 162		-12 162
<b>Résultats cumulés 2015</b> (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		1 833 093,64	1 988 062,74	154 969,10

*Acte reçu en préfecture le 08/04/2016* 2°) De constater les identités de valeurs avec les indications du

compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4°) D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

----

**AFFECTATION DU  
RÉSULTAT DE  
L'EXERCICE 2015**  
(sans reprise anticipée  
et après vote du  
compte administratif)

---

**Pour : 18**  
**Contre :**  
**Abstention :**

*Acte reçu en  
préfecture le  
08/04/2016*

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant que le budget de l'exercice 2015 comportait un virement (023 ⇒ 021) d'un montant de 174 200 €,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

- Excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) : 315 203,92 €
- Solde d'exécution global de la section d'investissement : -148 072,82 €
- Solde des restes à réaliser de la section d'investissement : -12 162 €

Entraînant un besoin de financement s'élevant à 160 234,82 €.

Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE :**

**D'AFFECTER** au budget de l'exercice 2016 l'excédent de fonctionnement de 315 203,92 € comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 160 234,82 €
- Report en section de fonctionnement (ligne R 002 résultat de fonctionnement reporté) du montant de 154 969,10 €

**D'INSCRIRE** ces crédits dans le prochain budget prévisionnel 2016.

----

**N° 2016/11**

**VOTE DES TAUX  
D'IMPOSITION /  
BUDGET PRIMITIF  
2016**

---

**Pour : 17**  
**Contre :**  
**Abstention : 1**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 543 417,10 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 438 434,82 €.

**FIXE** les taux des contributions directes qui demeurent inchangés par rapport à l'année dernière, à savoir :

Taxe d'habitation : 17,45 %

2016/14

COMMUNE DE SARRY  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 04 AVRIL 2016

*Acte reçu en  
préfecture le  
08/04/2016*

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,46 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15 %

----

N° 2016/12

**PROPOSITION DE  
ZONAGE  
ASSAINISSEMENT**

---

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a confié l'étude du zonage d'assainissement au Bureau d'Études G2C Environnement.

Cette étude qui correspond à l'analyse de l'assainissement dans chacune des communes qui la compose propose différentes solutions de zonage.

**Pour : 18**

**Contre :**

**Abstention :**

*Acte reçu en  
préfecture le  
08/04/2016*

Pour permettre l'établissement de la carte de zonage de la commune (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif), et avant son passage à enquête publique par la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, le Conseil Municipal doit faire le choix de la solution d'assainissement la mieux adaptée pour sa commune.

Après examen des différents scénarios proposés dans la synthèse du rapport et après avoir étudié les différents scénarios et leurs implications financières,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la proposition de zonage.

**PRECISE** que la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne approuvera ensuite le zonage sur l'ensemble du territoire et lancera l'enquête publique.

----

N° 2016/13

**TRANSFERT DANS LE  
DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL  
DES PARCELLES AE  
63 ET AE 196**

---

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que les parcelles AE 63 et AE 196 avaient été acquises par la commune afin de réaliser la voirie permettant de relier la rue du muselet à la rue des bleuets.

Cette voirie étant ouverte à la circulation publique, il convient de transférer lesdites parcelles dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Pour : 18  
Contre :  
Abstention :

**DIT** que les parcelles AE 63 et AE 196 qui correspondent à la voirie reliant la rue du muselet à la rue des bleuets sont incorporées dans le domaine public de la voirie communale.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents s'y rapportant.

*Acte reçu en  
préfecture le  
08/04/2016*

----

N° 2016/14

**REALISATION D'UN  
AMENAGEMENT DE  
SECURITE GRANDE  
RUE (RD 60) -  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS**

---

Le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de sécurisation de l'entrée d'agglomération (Grande rue -RD 60- en provenance de Châlons-en-Champagne). Ce projet vise à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants de la commune en réalisant des aménagements commandés par les exigences de la sécurité routière. Il précise que ce projet fait suite à l'étude de sécurisation de la RD 60 réalisée par les services du conseil départemental.

Cette première phase des travaux d'un montant estimé de 100870 € HT est susceptible d'être subventionnée par :

- Le Conseil départemental au titre des amendes de police (50 % du coût HT dans la limite d'une assiette éligible correspondant à 60 % des dépenses éligibles) ;
- Le Conseil régional au titre du lancement d'un plan exceptionnel de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants (le taux étant de 20 % HT des travaux, plafonnée à 20 000 €).

Pour : 18  
Contre :  
Abstention :

Le plan de financement prévisionnel pourrait donc être le suivant :

*Acte reçu en  
préfecture le  
08/04/2016*

Conseil départemental	30 261 €
Conseil régional	20 000 €
Commune	50 609 €
<b>Total HT</b>	<b>100 870 €</b>

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le projet d'aménagement d'entrée d'agglomération.

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil départemental et du Conseil régional.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents s'y rapportant.

----

N° 2016/15

**MODIFICATION DE  
LA DELIBERATION  
2016/07 DU  
29/02/2016  
RELATIVE AU  
RECRUTEMENT D'UN  
AGENT DANS LE  
CADRE D'UN CUI-CAE**

---

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que suite à la publication de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2016 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) du contrat unique d'insertion, la commune ne peut plus bénéficier d'un contrat aidé de 7 mois pour faire face à ses besoins saisonniers. Les conventions étant signée pour une durée de 12 mois, il convient donc de modifier la délibération 2016/07 du 29/02/2016 en ce sens.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de créer un poste au service espaces verts dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

**Pour : 18**

**Contre :**

**Abstention :**

**PRECISE** que ce contrat aura une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

*Acte reçu en  
préfecture le  
08/04/2016*

**INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents s'y rapportant.

----

#### **RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :**

- 2016/09: Compte administratif 2015
- 2016/10 : Affectation du résultat ;
- 2016/11 : BP 2016 et vote des taux d'imposition 2016 ;
- 2016/12 : Proposition de zonage assainissement ;
- 2016/13 : Transfert dans le domaine public communal des parcelles AE 63 et AE 196 ;
- 2016/14 : Réalisation d'un aménagement de sécurité grande rue - demande de subventions ;
- 2016/15 : Modification de la délibération 2016/07 relative au recrutement d'un agent en CUI- CAE ;

COMMUNE DE SARRY  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 04 AVRIL 2016

2016/17

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS :

<b>MAILLET Hervé</b>	<b>REGNIER Sylvie</b>	<b>BREMONT Bruno</b>	<b>MONTEL MARQUIS Armelle</b>	<b>DOMMANGE François</b>
<b>DELB Michel</b>	<b>ANDRE Jeannine</b>	<b>LEBLANC André</b>	<b>BERTHON Claude</b>	<b>GEYER Françoise</b>
		<i>Représenté</i>		<i>Représentée</i>
<b>WEBER Pascal</b>	<b>DEROCHE Jean- Noël</b>	<b>ROBIN- BAUDOIN Florence</b>	<b>MICHELIN Claude</b>	<b>VERDIER Isabelle</b>
	<i>Absent</i>			
<b>GUERSILLON Céline</b>	<b>TAPIN Laurent</b>	<b>MARAT Carine</b>	<b>MAUUARIN Jérémy</b>	

2016/18

COMMUNE DE SARRY  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 04 AVRIL 2016

